

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	0
• exclus	0

De la commune Chancia

Séance du 21 septembre 2026 à 19 heures 01

Date de convocation :

14 septembre 2026

Date d'affichage :

14 septembre 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. BARNOUX Laurent

Délibération n°
2026-09-21/38
Solidarité en
faveur des
communes
sinistrées

Étaient présents :

BARNOUX Laurent - DELIANCE Jean-Luc - DUPERTUIS Jocelyne - MEYNET Francine - MOREL Anne-Sophie - DAUTREMENT PERRET Laetitia - BOCQUENET Teddy - MASO-LECOMTE Angela - SALVADORI Fabien

Étaient excusés :

BERTHAIL Eric, DUEZ Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme DAUTREMENT PERRET Laetitia



Délibération n° 2026-09-21/38

Solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Chancia tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Chancia contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 150 € à la Protection civile,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE une attribution de subvention exceptionnelle à hauteur de 150 €,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Laurent BARNOUX

